



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation
13.12.2012

L'an deux mille douze et le dix neuf décembre à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Présents : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, DELPOUX, Mmes BORELLO, COMBES, Mr CRESPO, Mme SABY, Mr RAYNAL, Mlle CARLES, Mr DE GUALY, Mme DESFARGES-CARRERE, Mr KOWALCZYK, Mme BONNÉ, Mr BÉNÉZECH, Mmes GALINIER, CHAILLET, Mrs BUONGIORNO, GALINIÉ, Melle PORTAL, Mme THUEL.

N° 12/101

Absents : Mr MARTY (excusé), Mr RASKOPF, Mme BORIES, Mrs BALOUP, DELBES, Mmes ESPIÉ (excusée), RAHOU, Mr LE ROCH.

Secrétaire : Melle PORTAL.

Objet de la délibération

Rapporteur : Monsieur Boudes

ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE SAINT-JUERY

L'article L5216-5 du code général des collectivités territoriales prévoit que "afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la Communauté d'Agglomération et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours".

Adopté à l'unanimité

La Communauté d'Agglomération a proposé d'attribuer à la commune de Saint-Juéry un fonds de concours d'un montant de 63 821 € portant sur les dépenses de fonctionnement des bâtiments et équipements communaux et représentant 50 % du montant total hors taxes des dépenses éligibles.

Entendu le présent exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

AUTORISE le Maire à signer la convention d'attribution par la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, d'un fonds de concours de 63 821 €.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 28 janvier 2013
Jacques LASSERRE
Maire